

CERTIFICAT DE TRAITEMENT NIMP15 / ISPM 15 DU :

TRAITEMENT HAUTE TEMPERATURE

Je soussigné Monsieur LE MOIGNE, Gérant de la Société AZURPAL, certifie avoir effectué un traitement haute température dont les données sont les suivantes :

**ENTREPRISE
DE TRAITEMENT**

AZURPAL
Agrément IPPC N° FR-PA 04681
430 chemin de Léry - Allée Jean Giono
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Signataire du programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation.
NORME NIMP15

POUR LE COMPTE DE

xxxxxxx

fabricant - réparateur - récupérateur - emballeur - scieur - autres :

MARCHANDISE		TRAITEMENT HAUTE TEMPERATURE	
Nature :	Bois emballage	Produit :	Sans
		Température initiale :	20° C
		Température du traitement :	70° C
Quantité :	xx Palettes XXX BE	Durée du traitement :	3 heures 30 minutes
Volume :	xxx M3	Numéro du lot traité :	2009-0xx
Fabricant :	AZURPAL	Date de traitement :	
		Lieu de traitement :	Six Fours les Plages

**EXPEDITEUR
DESTINATAIRE**

TRANSPORT

Moyen :

Date – Lieu de départ :

Point d'entrée déclaré :

Ce certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit

A Six-Fours le xxx

AZURPAL
recycler, pour préserver

430 Chemin de LERY – Allée JEAN GIONO – 83140 SIX FOURS
Tél. 04 94 94 98 75 – Fax 04 94 94 98 76 – Mail : azurpal@orange.fr
SIRET : 501 955 306 000 11 APE : 3832 Z
Adhésion à la norme phytosanitaire NIMP N°15 sous le N° FR/PA/04681